

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:

ROANNE
Trois mois. 5 fr.
Six mois. 9 fr.
Un an. 18 fr

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la Journée.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS
Trois mois. 6 fr.
Six mois. 10 fr.
Un an. 20 fr.

ANNONCES:

A LYON, Agence V. Fournier, 14, rue
Confort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Étienne et Montbrison).
L'AGENCE HAYAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUDIBOURG, 21, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

TRISTESSES MINISTÉRIELLES

On signale des points sombres à l'horizon ministériel. Visiblement le cabinet est entré dans une période de guigne; or, vous savez, comment cela finit généralement, les déveines gouvernementales. On résiste bien quelque temps, on se raidit, mais le dénouement de ces luttes corps à corps avec la fatalité est toujours le même. Que j'en ai vu mourir, hélas, de ministères qui semblaient devoir parvenir à un âge avancé et qui, à la fleur de l'existence, furent tout à coup emportés par un mal inconnu. « La guigne ! messieurs, la guigne ! comme dit un personnage d'opérette. »

C'est mardi qu'a commencé pour nos ministres cette série à la noire. Au Sénat, M. Waldeck-Rousseau recevait, au sujet de la suppression des aumôniers des hôpitaux, un blâme très-clair et très-sévère. Par une coïncidence évidemment significative, à la même heure, M. Martin-Feuillée était conspué à la Chambre. La majorité, ondoyante et diverse, lui infligeait deux échecs successifs. Battu sur la question des appontements des magistrats que le projet Rochedaigne maintenait en place, M. le garde des sceaux, sur la suppression d'un certain nombre de tribunaux, n'a dû qu'à la prestance de l'escamoteur Brisson, de ne pas voir sa défaite se transformer en désastre.

Le ministre s'était, en effet, opposé à l'amendement Granet. On a voté. Or, de l'avis de nombreux témoins, l'épreuve n'était point douteuse, ainsi que l'a décidé le bureau compatisant, mais favorable à l'amendement. On a procédé alors au vote par assis et levé. Même résultat plus visible. Ce qui n'a pas empêché ledit bureau, trop pitoyable, de déclarer repoussée la proposition Granet. Ce pius mensonge a sauvé le gouvernement.

Mais les avanies ont recommandé le lendemain; on peut même dire qu'elles se sont aggravées, les questions sur lesquelles nos ministres ont été battus étant, cette fois, plus palpitantes.

Vous savez que mercredi, M. Jules Ferry et Martin-Feuillée sont allés supplier la commission du Concordat de vouloir bien s'arrêter un instant sur la pente de persécution et d'injustice où le vivisecteur Paul Bert entraîne les commissaires et, derrière eux, une majorité à peu près inconsciente.

Comment était venue aux ministres cette lueur de bon sens, je l'ignore et le trouve étrange. Toujours est-il que, pour avoir voulu montrer par hasard un peu de sagesse et de prévoyance patriotique, M. Ferry et Martin-Feuillée ont éprouvé un cruel déboire.

Malgré leurs prières et leurs pressants conseils, la commission du Concordat a voté les belles réformes que voici: Seront supprimées, en trois années, les bourses des séminaires. De même, on supprimera le traitement des chanoines. On pourra supprimer, pour une durée d'un an, le traitement des ecclésiastiques, celui des évêques ou des curés comme celui des desservants. On reprendra au clergé tous les immeubles que l'Etat lui laissait occuper pour un service diocésain, palais épiscopaux, grands séminaires, petits séminaires, établissements des congrégations.

N'est-ce pas, je vous le demande, une chose inconcevable que M. Ferry puisse être taxé de cléricalisme par ses collègues de la Chambre ? Clérical, l'auteur de l'article 7, le pourfendeur des congrégations ! Allons, ça marche !

On dit M. Ferry fort attristé. Je le comprends. Avant-hier M. Paul Bert lui a parlé en maître, en lui signifiant que les Audiffred qui font et défont les ministères entendent assouvir pleinement leur rage irréligieuse !

Croyez-vous que M. Ferry s'effraie à la pensée que bientôt la religion sera déposée, opprimée, ruinée ?

Non, ce n'est point là ce qui cause ses regrets, ses remords peut-être, ce n'est

point cela qui l'inquiète. Mais sans doute a-t-il compris les conséquences que devront avoir les excès de demain, dans la situation actuelle de la France et de l'Europe. Sans doute a-t-il prévu les suites d'une rupture avec la papauté, a-t-il eu conscience de notre isolement dans le monde, a-t-il senti que pour la patrie affaiblie et tourmentée c'était assez de désordres, de luttes sociales et de folies !

Mais on a rejeté ses conseils, empreints d'une modération tardive. Il demandait la paix; la majorité veut la guerre. Majorité de sectaires insensés dont les haines étouffent le patriotisme. C'est grand pitié de voir en de telles mains les destinées de la France.

Et n'est-ce pas désespérant de constater que les ministres sont battus et renversés dès qu'ils se décident à ne plus faire le jeu de MM. de Bismarck et Mancini ?

LETTRE PARISIENNE

Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais.

Paris, le 31 mai 1883.

Le Sénat s'est occupé aujourd'hui de la question des Manuels civiques. M. le duc de Broglie a interpellé le président du conseil sur la protection dont il honore les méchants petits livres perpétrés par les Paul Bert, les Comparyé et les Gréville. Au lieu de la neutralité religieuse et philosophique que la loi du 28 mars a voulu établir, les inspecteurs et les instituteurs s'efforcent d'imposer aux écoles un enseignement athée. On oblige les enfants à apprendre par cœur les plus odieuses pages, et on punit ceux qui ne veulent pas se soumettre à cet exercice. Bien mieux, plusieurs mères de familles se sont plaints auprès d'un préfet de la contrainte que subissaient leurs enfants. Qu'à répondu le préfet ? Le livre incriminé, à dit ce fonctionnaire, est des plus orthodoxes; et d'ailleurs, si vos enfants ne veulent pas se régaler de la lecture de Paul Bert, nous vous f... en prison ! Un autre agent de gouvernement, non moins « neutre », que son confrère a fait jeter les crucifix aux immondices.

Il était difficile de répondre à M. le duc de Broglie. L'illustre orateur n'avait pas été seulement merveilleux de logique, de bon sens et de causticité, il avait eu aussi pour lui la lettre et l'esprit de la loi. Qu'allait faire M. Ferry ? Eh bien ! M. Ferry s'est tiré de la difficulté comme il s'en tire toujours : par des calembredaines sans nom. M. le duc de Broglie avait incriminé les Manuels Bert, Comparyé, Gréville ; M. Ferry a fait le procès du Manuel libellé par un rédacteur de l'Univers, M. Loth. Est-ce que la question est comparable ? Où M. Ferry a-t-il vu que le livre de M. Loth était imposé aux écoles publiques par les inspecteurs primaires et les instituteurs ? Mais la gauche, n'est pas difficile ; elle a accueilli par d'enthousiastes acclamations ce pitoyable argument.

A la Chambre, un seul incident est à signaler. M. Saint-Rome a fait adopter un amendement qui interdit le cumul des fonctions judiciaires et des fonctions électives ou administratives. Si le Sénat votait cet article, M. Cazot se verrait obligé de quitter la Cour de Cassation. Ce serait vraiment trop beau. Aussi n'espérons-nous guère qu'un tel amendement triomphe.

Pendant que les Chambres discutent, toutes les troupes de l'infanterie de marine disponibles sont dirigées vers Toulon pour être envoyées de là au Tonkin. On dit dans les couloirs que dix millions ont déjà été dépensés. Or comme le Parlement n'a voté qu'un crédit de cinq millions, il faudra donc que le gouvernement sollicite prochainement un nouveau crédit. On parle de 8 millions. Voilà une complication imprévue qui n'améliorera pas l'état si lamentable de nos finances.

SAINT-FORGEUX

AFFAIRES DU TONKIN

D'après les dernières nouvelles du Tonkin, nos troupes sont massées dans la citadelle d'Ha-Noi, et les canonniers sont échelonnés dans le fleuve jusqu'à Ha-Noi, interceptant toute communication des Pavillons noirs avec la ville.

Saigon en Cochinchine et Hai-Phong au Tonkin vont être reliés au moyen d'un câble sous-marin. C'est la seule manière d'assurer les communications rapides avec le corps

expéditionnaire. La presse officieuse assure que bien que les Chinois aient aujourd'hui des navires solides, bien armés, ils ne peuvent cependant être considérés comme des adversaires sérieux; au bout de peu de temps les navires qu'ils reçoivent d'Europe deviennent imprévisibles à un combat contre les forces d'une puissance maritime.

L'amiral Courbet a reçu hier matin ses instructions et est parti le soir pour Toulon. Il appareillera avec le Tourville, prendra le Bayard à Alger; la Triomphante se rend directement des mers du Levant. L'amiral Courbet se mettra sous les ordres de l'amiral Meyer, appelé à commander en chef de nos forces navales dans l'Extrême-Orient. L'activité est toujours extrême dans nos ports de guerre; on signale de toutes parts des passages de marins et soldats de marine.

L'Intransigeant apprécie en ces termes fort justes la bienveillance qu'affecte l'Allemagne à notre endroit au sujet de l'expédition du Tonkin :

« Ça recommence comme pour la Tunisie. Le gouvernement se hâte de faire télégraphier par l'agence Hayas les opinions des journaux allemands sur l'expédition du Tonkin. »

« La Gazette nationale est convaincu que la Chine ne résistera pas, et la Gazette de Francfort nous assure que l'Angleterre reculera devant notre puissance « extraordinaire. »

« Traduction française : « Tant que nous nous épouserons d'hommes et d'argent pour aller conquérir, à quatre mille lieues, des contrées fantastiques, l'Allemagne n'aura rien à craindre de nous et applaudira de toutes ses forces à ces entreprises si rassurantes pour elle. »

« Et voilà les arguments que le crétinisme ministériel oppose à nos critiques contre la prise de possession du pays des « grosses pétrolières ! »

NOTRE POLITIQUE COLONIALE

Le Figaro a reçu communication de la lettre suivante, que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'elle concorde, avec ce que nous avons dit tous ces jours-ci.

Mon cher ami,

Je lis dans le Figaro qu'on vient de m'apporter :

L'EXPÉDITION DU TONG-KING.

« Avant d'entreprendre des expéditions lointaines : 1^o La contrée qu'on veut conquérir, l'influence dont on veut s'emparer méritent-elles ce qu'elles coûteront ? 2^o L'état général, etc... Aujourd'hui il n'y a plus à raisonner mais à agir. »

Voilà une affirmation bien imprudente !

— Plus que jamais il y a à raisonner ! C'est lorsqu'on est résolu à ne rien économiser pour étendre son domaine, qu'il importe le plus de prendre les mesures nécessaires pour le rendre productif.

Avant d'ajouter de nouvelles colonies aux anciennes, il faudrait s'arrêter sur la pente qui nous les fera perdre toutes.

Avant de dépenser des sommes insensées pour ouvrir de nouveaux débouchés, il faudrait renoncer au *libre-échange* qui ne nous laisse qu'une bien faible part dans les débouchés que nous ouvrons pour les autres ! C'est l'Angleterre, c'est la Belgique qui profiteront du chemin de fer du haut fleuve du Sénégal, si nous réussissons ! Mais nous ne réussirons pas, et nos vingt et tant de millions dépensés déjà sont bien perdus !

Qui profitera du Tong-King ? Réussirons-nous à le coloniser ou même à le gouverner ? Non ! Nous ne parviendrons pas à conserver et moins encore à développer la nationalité de nos colonies vieilles et nouvelles sans pacte colonial.

Il y a un beau travail à faire sur ce thème.

Pour que des colonies transocéaniques restent ou deviennent françaises, il faut que la politique métropolitaine ne puisse y pénétrer. Point de députés, point de sénateurs, et des lois appropriées aux besoins locaux. Il faut être Parisien pour vouloir conquérir des colonies quand on ne sait pas faire ce qu'il faut pour garder ce qu'on a !

Sentiments très-affectueux,

Vice-amiral de GUEYDON.

INFORMATIONS

De nouveaux dissensments se produisent au sein du cabinet ; ils se sont fait jour, notamment à l'occasion de l'échec infligé

à M. Martin-Feuillée au sein de la commission dans la discussion sur l'institution du conseil supérieur de la magistrature que la commission de la magistrature a adoptée et que le ministre repousse après l'avoir inscrite lui-même dans son projet. Il serait de nature à précipiter le dénouement qui pourrait bien être la retraite du garde des sceaux.

On prépare en ce moment au ministère des finances un projet de loi ayant pour but de supprimer l'exercice et de le remplacer par l'augmentation des droits sur les alcools.

Nous avions annoncé, d'après certains journaux officieux, que les revenus indirects étaient, pour la première quinzaine de mai, en déficit de 3.500.000 francs sur les évaluations budgétaires. La Paix dit que cette information est prémature : le ministre des finances lui-même ignorait encore à l'heure actuelle le rendement des impôts indirects pour la première quinzaine de mai.

Les syndics de la presse française, MM. Jourde, Lockroy, Merson, Grimblot et Brière, ont adressé hier soir, une lettre à M. Fouche, du *National*, dans laquelle ils déclarent que celui-ci peut, sans manquer à la dignité professionnelle, refuser toute réparation par les armes à M. de Bouteiller, tant qu'il n'aura pas fait justice des imputations dirigées contre lui.

Les *Annals de la propagation de la foi* viennent de publier le total des dons faits au cours de l'année 1882. La France a donné 4,181,810 francs 34.

Toutes les nations de l'Europe, réunies aux populations catholiques de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, ont donné en cette même année 2,252,628 fr. 46.

En sorte que la France, à elle seule, a donné 1,919,181 francs 98 de plus que toutes les nations catholiques des cinq parties du monde.

Il paraît certain que les aumôniers qui doivent être supprimés dans plusieurs hôpitaux de Paris, à partir du 1^{er} juillet prochain, seront maintenus dans les autres et particulièrement dans les hospices et asiles de vieillards. Ainsi donc, le gouvernement se sera déjugé lui-même, puisqu'il a cru devoir supprimer du budget de l'assistance publique tous les crédits afférents au traitement des ministres du culte.

Le *Temps* avait demandé que la police, si prompte à enlever des murs les affiches politiques qui sont désagréables au gouvernement, en fit disparaître les affiches contraires à la décence et aux bonnes mœurs. Le correspondant républicain d'un journal étranger remarque avec raison, que « la loi actuelle prohibe et punit déjà ces affiches, et que, si elles persistent à s'établir sur les murs, ce n'est pas la faute de la loi, mais celle de l'administration, qui ne l'applique pas ».

Mgr de Cabrière, évêque de Montpellier, vient d'ordonner un service funèbre pour nos soldats morts au Tonkin. Il adresse à ce sujet aux journaux de la localité une lettre pleine d'un ardent patriotisme.

Un décret de M. le président de la République ayant révoqué M. de Gourjault, maire de St-Omer (Indre-et-Loire), le conseil municipal a élu maire M. Gauthier, fermier de M. de Gourjault. Le 27 mai, il s'est réuni de nouveau et a nommé adjoint M. de Gourjault, au troisième tour de scrutin.

Le préfet des Deux-Sèvres vient de faire révoquer le maire de Rome, qui avait résolument pris la défense des droits des pères de famille contre l'instruction athée et obligatoire.

Simple rapprochement : Le préfet est un certain Péricles Grimelli, d'origine corse, n'ayant jamais rien fait de sa vie que fréquenter les loges maçonniques.

Le maire est M. de Traversay, un des héros de Patay, blessé en relevant le drapeau au moment où tombait M. de Verthamon. Il était sergent-major d'une compagnie qui, partie à l'attaque avec soixante-dix hommes n'avait plus que sept soldats le soir de la bataille.

SIMPLE QUESTION

Voici les termes exacts de la note du *Soileil* qu'une dépêche nous signalait hier:

Est-il vrai que, dans une ville de l'Est, cinq officiers aient été mis aux arrêts pendant quinze jours pour avoir refusé de sousscrire à la statue de Gambetta?

Nous posons cette question aux journaux qui ont démenti l'existence de circulaires officielles en faveur de cette souscription.

Nous les engageons seulement, avant de nous répondre, à se renseigner plus sérieusement que dans la circonstance précédente.

ENTRE REPUBLICAINS

Les républicains peints par eux-mêmes. Lisez ce que dit la *Réforme* de M. Laboulaye, qui avait le tort d'appartenir au centre gauche.

« Ce parti n'est pas honorable », dit-elle ; c'est un « parti néfaste », composé de « savants sans tête » ; il n'a pris aux républicains des Etats-Unis que « l'apparent débraillé de leur indépendance politique, jamais la réalité de leur libéralisme » ; il n'a « pas cessé de trahir » il a cru avoir inventé la liberté ; il l'avait rapportée de l'Amérique ; seulement, il avait oublié que nous étions en France et que la Révolution n'était pas faite.

Le *Parlement*, piqué au vif, répond ainsi :

« C'est en ces termes choisis, et parfois obscurs, que la *Réforme* juge un parti qui a jeté un certain éclat, un parti dont les chefs ont gouverné la France avec quelque honneur, dans les moments difficiles, un parti

qui, nous l'avions pensé jusqu'à ce jour, n'a pas été tout à fait inutile à la fondation de la République. Tant de hauteur et un ton aussi méprisant sont vraiment bien placés. Quand on n'a pas su refuser au radicalisme une seule concession, quand on lui promet pour demain la révision qu'on affecte de lui refuser aujourd'hui, quand on lui abandonne la législation concordataire en ne le chicanant que sur une question de date, quand on se laisse arracher par lui la réduction du service militaire après l'avoir longtemps repoussée, quand on est sur le point de lui livrer le personnel judiciaire par des procédés hypocrites après avoir défendu l'inamovibilité, quand on suit une politique aussi droite, aussi honnête, aussi invariable, on a le droit, évidemment, de se vanter de la fermeté de ses principes, et de parler d'autrui avec dédain. »

SENÉGAL

Nous avouons n'y plus rien comprendre. Mercredi, des bruits graves circulent à Paris sur notre situation militaire au Sénégal. Jeudi, l'officielle *Agence Havas* les dément en s'appuyant sur une dépêche privée de date récente.

Et ce matin, nous lisons dans un journal républicain opportuniste l'information suivante :

« Bordeaux, 31 mai. — On a annoncé, hier, que la maison Maurel-Prom, de Bordeaux, avait reçu de Gorée des dépêches démentant les bruits fâcheux sur la situation du colonel Borgnis-Desbordes, qui aurait eu ses communications coupées.

La maison Maurel n'a pas reçu de dépêches, mais aux dernières nouvelles, le colonel était arrivé à Kita, en route pour revenir en France avec le personnel de la mission, et rien n'indiquait qu'il fut suivi ou inquiété par les indigènes. »

Est-ce la vérité, cette fois ?

TUNISIE

Le corps d'occupation, dit le *Times*, sera réduit de moitié d'ici à la fin de l'année par

le renvoi en France de 15.000 hommes. Les forces françaises, dans la Régence se trouveront ainsi réduites à une division ou trois brigades, représentant un effectif total de 15.000 hommes. On espère que cette réduction mettra fin aux conflits qui se produisent de temps à autre entre l'administration civile et l'administration militaire.

MADAGASCAR

Les Hovas sont très préoccupés en ce moment, paraît-il, du mauvais état de santé de leur reine. Ils attendent tous les jours sa mort et ne savent qui va la remplacer sur le trône, des divisions et des querelles à main armée pourraient fort bien éclater entre eux, au trépas de la souveraine.

A ce grave sujet des préoccupations intérieures se joignent les bruits de guerre extérieure avec les Français, les préparatifs ordonnés par le premier ministre pour résister aux ennemis, le mécontentement provenant du mauvais succès de l'ambassade, non seulement auprès des Français, mais aussi des Anglais et des Allemands, qui abandonnent les Malgaches à leur propre sort et refusent de les soutenir dans leur guerre contre la France.

L'irritation et l'anxiété dans lequel se trouvent maintenant les Hovas de Tananarive sont donc extrêmes.

ÉTRANGER

Allemagne.

Le comte de Moltke a brusquement interrompu son voyage en Italie.

On assure que l'ambassadeur de France à Berlin avait exprimé la crainte que les ovations dont le feld-maréchal était l'objet de la part des Italiens éveillassent les susceptibilités de l'opinion en France.

M. de Bismarck aurait lui-même reconnu que ces ovations étaient intempestives, et, tout en ajoutant qu'il fallait les attribuer à l'exagération italienne, il aurait invité M. de Moltke à passer la frontière.

Italie.

Les prévenus poursuivis pour participation aux manifestations *irredentistes* en faveur d'Oberdank et acquittés par la cour d'assises ont été l'objet d'une ovation populaire à l'occasion de leur mise en liberté.

Dans les cercles militaires on dément que le voyage du maréchal de Moltke sur la frontière italo-française ait eu un caractère stratégique. On fait remarquer que le stratège allemand n'aurait pas eu besoin de supporter les fatigues de ce voyage, le ministère de la guerre pouvant lui communiquer tous les documents et plans nécessaires.

Toutefois, un article d'un journal militaire de Rome laisse quelques doutes sur la bonne foi de ces assertions. Après avoir raconté minutieusement les « explorations stratégiques » de M. de Moltke, l'*Esercito italiano* invitait le maréchal allemand à visiter — afin de pouvoir en juger par lui-même — « les travaux de défense que la France élève avec une activité fiévreuse entre le col de Tende et celui de Nava. »

Vatican.

A en croire un journal anglais, dans le courant des derniers mois, le denier de Saint-Pierre aurait continué à diminuer rapidement. On préparerait en ce moment un appel à tous les évêques de la chrétienté pour réveiller la conscience des fidèles et les amener à pourvoir aux moyens sans lesquels le Vatican ne saurait suffire à tout. Depuis le 1^{er} avril, néanmoins, le pape Léon XIII a reçu de cinq personnes — non ita-

— Citoyenne Chavannes, dit-il, je viens arrêter une ci-devant qui est cachée chez toi, la citoyenne Berthe de Berville.

— Je n'ai personne de ce nom ici, citoyen, mais pour quel motif voulez-vous arrêter cette jeune fille ?

— Parce qu'elle a essayé, de complicité avec un nommé Pierre Rambaud, son amant, de tuer un officier républicain !

À ce mot d'amant, Mme de Chavannes avait pâli ; mais ce ne fut qu'un léger trouble : elle connaissait trop les deux enfants pour prendre cette insulte au sérieux.

Elle retint à grand-peine la colère qui lui montait à la tête et dit simplement :

— Nous n'avons pas ici la personne que vous demandez.

— Elle y est, te dis-je.

— Cherchez !

Pendant une heure, les cinq hommes fouillèrent toute la maison depuis la cave jusqu'au grenier. Ils revinrent enfin au salon assez pénauds ; mais Duret était un rusé compère.

À la vue de ces hautes boiseries qui pouvaient parfaitement renfermer une cachette, il s'écria à tout hasard :

— Eh bien, citoyenne, j'en suis fâché, mais il nous faut cette jeune fille, qu'on nous a dit être réfugiée chez toi. Or, puisque vous ne voulez pas la livrer, je vais exécuter mon mandat, qui est de vous ramener tous deux à défaut d'elle à la prison des Ursules, jusqu'à ce qu'on l'aura découverte. Ce sera à vous de nous arranger à ce que ce ne soit pas trop long.

M. Bélygn avait une envie folle de poignarder le vaurien. Il se retira à temps.

— Allons, citoyens, faites votre paquet, et du reste s'il vous plaît.

Obéissant à sa nature bouillante, Madame

liennes — des cadeaux se montant à la somme de deux millions. Un seul de ces cadeaux s'est chiffré par un demi-million.

Le *Moniteur de Rome* croit savoir qu'un accord a été conclu entre le Vatican et le Portugal, relativement à la nomination des nouveaux évêques portugais.

Angleterre

Les journaux anglais annoncent la prochaine arrivée à Londres d'une députation des habitants de Gibraltar. Cette députation a pour but de protester contre l'intention du cabinet anglais de priver la population de Gibraltar d'une partie des droits civils qui lui avaient été concédés par la reine en 1865.

Brésil

Rio-de-Janeiro, la capitale de ce pays, est en ce moment la proie d'une épidémie de fièvre jaune qui a pris des proportions considérables.

Les étrangers sont presque exclusivement frappés par le fléau, qui est attribué aux mauvaises conditions hygiéniques des maisons et des rues. Le consul d'Allemagne a perdu sa femme, et on cite une brasserie allemande, dont le propriétaire et ses employés, tous allemands, seraient morts tous le même jour, victimes de la fièvre jaune.

Le gouvernement brésilien songe, paraît-il, à faire rendre une loi en vertu de laquelle tous les cadavres des personnes décédées de la fièvre jaune dans le hôpital seraient immédiatement brûlés.

Egypte

Il se confirme que M. Baring accepte la succession du sieur Edward Malet, en Egypte.

Seulement M. Baring ne portera plus le titre d'agent diplomatique et de consul général, mais celui de ministre résident, avec des attributions analogues à celles qu'exerce M. Paul Cambon, en Tunisie.

C'est ce qu'il fallait prévoir ; malheureusement la Tunisie est loin de valoir l'Egypte.

Irlande

Mercredi a eu lieu le meeting de la « Ligue nationale, sous la présidence de M. Sexton, député. Tous les députés irlandais assistaient à la réunion.

M. Seyton a vivement critiqué la circulaire du pape et a déclaré que le peuple irlandais s'opposerait énergiquement à toute restriction de son droit d'agitation, seule arme qui lui reste pour réaliser les espérances de la race Irlandaise.

LA VIVISECTION.

M. A Tavernier a publié dans l'*Événement* un long et très intéressant article sur la vivisection, dont nous extrayons le passage suivant :

Est-il humainement possible d'approuver — sans une nécessité absolument démontrée — les tortures qu'on inflige à des êtres vivants et sentant comme nous ?

Est-ce qu'à la pensée de ces choses vous ne sentez point naître en vous une immense commisération pour les souffrances sans nom et affreusement longues — il en est qui durent des heures — imposées à de malheureux animaux ?

Je voudrais cependant convaincre, à mon tour, les partisans de la vivisection.

Imaginez ceci : Vous avez un chien que vous aimez, comme on aime toutes ces braves bêtes, si caressantes, si bonnes, si dévouées.

Ce compagnon, cet ami, où vous le prendez, l'attache solidement sur une table d'amphithéâtre, parce que la méchante bête serait

de Chavannes allait éclater ; mais elle se calme et elle lui dit simplement.

— C'est bien, nous vous suivons !

Mais à ce mot une des boiseries du salon s'ouvre toute grande, et Berthe sortit calme et fière de la retraite où la mère d'Henri l'avait fait entrer.

— Malheureuse ! lui cria Mme de Chavannes en joignant les mains.

— Madame, je vous demande pardon de vous désobéir, mais je suis une Berville, et jamais je ne consentirai à perdre ainsi mes amis pour me sauver.

— Bien parlé, citoyenne, fit en ricanant Duret ; ah ! je savais bien que j'aurais la seconde manche. Seulement, apprenez, ma patiente, que votre livraison ne change rien à la situation de la belle-maman manquée et à celle de votre oncle idem. Je m'en voudrais, voyez-vous, de séparer des gens si bien assortis.

Je vais donc aussi les emmener avec vous, la citoyenne, pour lui apprendre à avoir été la mère d'un aide-de-camp de Préy, et le vieux pour le guérir d'avoir comme ça des neveux dans l'émigration et d'aider à cacher les jolies filles qui se montrent cruelles pour les bons républicains.

— Misérable ! cria Mme de Chavannes, qui ne pouvait plus maîtriser sa fureur.

— Toujours le mot pour rire, la belle-maman, fit Duret en riant de plus belle ! inutile citoyenne, de m'adresser des compliments. Filons, et plus vite que ça ! Il y a longtemps que la soupe est sonnée au quartier pour ces quatre bons b... ; c'est pas la peine de les faire attendre davantage, vous savez !

Dix minutes après, les trois malheureux escortés par tous les sans-culottes, traversaient la rue du Collège, pour se rendre aux

dans le cas de mordre les « bienfaiteurs de l'humanité ».

Ceci fait, un homme retrousse ses manches et, au nom de la science, lui plonge le scalpel dans les entrailles, qu'il ouvre largement.

Le disqué fait entendre des hurlements de douleur trop compréhensibles.

— Attends, braillard, je vais t'apprendre le silence ! — Et, crac ! on lui coupe les cordes vocales.

Il ne peut même plus hurler sa souffrance.

Puis l'instrument de supplice le martyrisé longuement, lentement. Il sonde l'anatomie dans son spasme le plus aigu. On lui coupe un nerf, on le pince un autre, on opère la ligature d'un conduit, on lui injecte dans un vase un liquide brûlant... et l'ami de l'homme se tord en proie à des tortures infernales, se demandant ce qu'il a bien pu faire pour mériter un pareil martyre ; et les aiguilles tournent, et les minutes succèdent aux minutes, les heures aux heures... Pendant ce temps, la galerie s'amuse, — scientifiquement parlant, et contemple, les yeux écarquillés, cet atroce spectacle.

SÉNAT

Séance du jeudi 31 mai 1883. (suite)

Notre correspondant parisien a relaté dans sa lettre, parue plus haut, le misérable argument invoqué par M. Jules Ferry pour répondre à l'écrasante démonstration de M. le duc de Broglie.

Ajoutons cependant que, M. Jules Ferry a annoncé qu'il y avait lieu de modifier le décret de 1880 et que désormais il sera établi que l'inscription des manuels sur la liste des livres en usage, ne sera définitive que quand les manuels auront passé devant les yeux du ministre.

Actuellement c'est une garantie assez mince, mais M. Jules Ferry ne saurait durer longtemps encore et, peut-être, sera-t-il remplacé par un homme de bonne foi.

C'est dans cette espérance sans doute qu'il s'est trouvé 175 sénateurs pour adopter l'ordre du jour pur et simple.

M. de Ravignan avait déposé un ordre du jour ainsi conçu : « Le Sénat, protestant contre la violation de la neutralité religieuse, passe à l'ordre du jour. » qui n'a pas été mis aux voix.

Le Sénat s'est adjourné à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 31 mai. (suite)

A l'amendement Saint-Rome déclarant l'incompatibilité des fonctions judiciaires avec les fonctions électives ou administratives, la Chambre ajoute une disposition additionnelle exceptant les juges suppléants de première instance et de paix.

On repousse ensuite un amendement tendant à faire intervenir l'élection dans la nomination des magistrats au moyen de listes de présentation de candidat dressées par des magistrats, des délégués du suffrage universel et des hommes de loi.

C'est par 257 voix seulement contre 223 que le renvoi de cet amendement à la commission a été repoussé. Son adoption renvoyait certainement la loi aux calendes grecques. Ce scrutin suffit à indiquer les médiocres sympathies dont elle jouit d'ailleurs à la Chambre.

La Chambre repousse ensuite un amendement portant que la réduction du nombre des magistrats n'aura lieu que par voie d'extinction.

La suite de la discussion est renvoyée à

Ursules. La nuit allait venir ; tous les marchands étaient sur leur porte pour regarder tristement passer cet homme décoré, ce vieux soldat, sans reproche et sans peur, qui s'avancait la

samedi.

Jeudi prochain, discussion d'une interpellation de M. Perrin sur la situation de la Caisse d'épargne de Tarare.

M. Paul Bert, à la fin de la séance, a déposé son rapport sur la proposition relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

On voit que nos honorables ont de la besogne sur la planche.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Travailleurs militaires. — Il est bon de rappeler que le ministre de la guerre a décidé que des travailleurs militaires seraient, cette année comme les années précédentes, mis à la disposition des cultivateurs aux époques de la fenaison, des moissons et des vendanges. En conséquence, des permissions seront accordées savoir de trente jours aux militaires se rendant comme travailleurs agricoles, dans leurs familles résidant au loin ; de vingt jours aux militaires allant chez des cultivateurs, résidants à proximité de leur ville de garnison.

Toutefois, pour ne pas dégarnir les corps, il ne sera mis à la disposition des agriculteurs que le nombre d'hommes jugé strictement nécessaire. Ces travailleurs seront fournis indistinctement par tous les corps, mais en nombre très-restricte dans les armes de l'artillerie, du génie et de la cavalerie.

Accidents industriels et agricoles. — Le ministre du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire ayant pour objet de rappeler à ces fonctionnaires l'intérêt qu'il attache à être exactement tenu au courant des accidents survenus dans les établissements industriels et agricoles.

Les préfets devront désormais fournir au département du commerce un état trimestriel mentionnant tous les renseignements recueillis sur ces accidents, depuis l'indication de leur nature, et des causes qui les ont produites, jusqu'aux moyens qui paraîtront le plus propre à en éviter le retour.

Le monopole de la compagnie générale des allumettes. — On n'accusera, certes pas, la cour de cassation de prendre les intérêts du Trésor.

Elle vient de décider que les briquets à amores, dont on tire réellement du feu, devaient être assimilés aux allumettes chimiques, dont on ne tire rien. Les briquets, dès lors, devraient rentrer dans le monopole de la Compagnie des allumettes.

Il est fort heureux pour Pygmalion, que la Compagnie n'ait pas existé de son temps. On l'aurait certainement poursuivi pour avoir dérobé le feu du ciel.

Ce monopole est tout simplement odieux.

Informations militaires. — Un détachement de cent hommes et 4 sous-officiers est parti aujourd'hui, à midi et demi, se rendant au camp de la Valbonne, où la portion principale du 98^e est installée depuis quelques jours.

Par suite, la garnison de Roanne se trouve réduite à sa plus simple expression.

Festin sur festin. — Mercredi, au Collège, un banquet avait, dans l'après-midi, réuni une grande partie des membres de l'enseignement primaire appartenant à l'arrondissement. Nous n'avions pas appris qu'on soit sorti du programme qui était de se réunir amicalement.

Hier soir, à la Sous-Préfecture, grand *tralala* à l'occasion de la clôture des opérations du conseil de révision. Parmi les très nombreux invités au dîner, on nous cite M. le Préfet de la Loire, M. le général Borsig, les conseillers généraux de l'arrondissement, les chefs des services administratifs, etc.... On ne se sera point surpris que nous ignorions absolument ce qui s'est dit et fait à ce dîner, ainsi qu'à la réception qui a suivi.

Un vétéran. — Bonnet Jacques, si la loi sur les récidivistes est votée, ne tient plus que par un fil à la mère-patrie, qui du reste ne le regrettera pas beaucoup. Il en est aujourd'hui en effet à sa vingtième condamnation.

A voir comme il s'empare avec amour des outils de toute sorte appartenant à son prochain, il semble qu'il soit un ouvrier hors ligne, pas du tout, il ne veut rien faire au contraire, et c'est pour les revendre à vil prix qu'il a volé une quinzaine de piémontaises au sieur Molette, entrepreneur de travaux publics à St-André-d'Apchon.

Il a été condamné il y a trois semaines déjà par le tribunal, pour vol de divers autres outils, à un an de prison. On lui bloque aujourd'hui le tout à 15 mois en réunissant les deux peines.

— Eh ben, c'est à faux, dit-il en se rassurant. On devait pas me condamner puisque personne ne m'y a vu prendre !

Un cheval échappé. — Le jeune Gauthier, âgé de 17 ans, fils d'un boucher de la rue St-Jean, était allé ce matin mener baigner son cheval dans la Loire. En revenant l'animal mis en gaieté par le bain fit une ruade si forte qu'il désarçonna son cavalier, lequel alla prendre sur le sol un épouvantable billet de parterre, qui fort heureusement ne lui fit aucun mal.

L'animal se sentant libre partit au galop pour son écurie ; mais il rencontra dans sa route, dans la rue du Béal, une pauvre femme de 72 ans, la veuve Marche, et la renversa sur le sol.

La pauvre femme a heureusement eu plus de peur que de mal. Le sieur Gauthier père du reste, en apprenant l'accident est allé de suite chercher un médecin, et a fait reconduire la victime à son domicile, rue de la Berche. Son état n'a rien de sérieux.

Odyssée d'un titre de rente. — Une rentière qui n'a pas été, comme on dit, à la fleur d'orange depuis quelques jours, c'est la veuve Morel, rue de Paris. En venant demander des renseignements sur la conversion, à la recette particulière, elle a laissé tomber sur le cours de la République un titre de rente de 50 fr. au porteur.

Mais les titres de rente sont comme toute autre chose : ainsi que le dit la chansonnette, quand on les égaré,

Ca n'est pas perdu, perdu pour tout le monde !

Le titre fut trouvé par quelqu'un, un maquignon du Nivernais, paraît-il, et remis au sieur Picard, aubergiste, faubourg Mulsant, avec prière de lui avancer une certaine somme sur cette valeur. M. Picard obtint à la demande et envoia le sieur Guillot, son domestique, faire escompter le titre à la Société générale, qui l'a fait vendre à Paris 1084 fr. pendant qu'on touchait à Roanne le coupon échu, au Crédit Lyonnais.

Le Crédit Lyonnais lut dans notre numéro de lundi l'annonce de cette perte et déclara aussitôt à la police l'opération qu'il venait de faire sur la valeur perdue. C'est ainsi qu'on est arrivé à retrouver l'entrepreneur, qui aura maintenant à retrouver à son tour, le filou qui l'a mis dans ce mauvais cas.

Délits de pêche. — Toujours des pêcheurs au tribunal correctionnel. Tous les syndicats y sont représentés : la ligne, le bolo, la main ; chacun a conspiré contre la loi qui protège depuis le 18 avril jusqu'au 15 juin les ébats amoureux des poissons de nos rivières.

Mailliére Benoit, 21 ans, né à Roanne, sans profession, y demeurant, 50 fr. d'amende, 1 mois de prison.

Dufour Alexis, 29 ans, né à Lagresle, tisseur à Roanne, 25 fr. d'amende.

Bernicat Pierre, 40 ans, né à Cordelle, tanneur à Roanne, 40 fr. d'amende.

Maillaud Jean-Claude, 44 ans, né à St-Haon-le-Vieux, vétérinaire, à Pouilly-sous-Charlieu, 16 francs d'amende.

Danière Philippe, 55 ans, né à Briennon, domestique à Pouilly-sous-Charlieu, 16 fr. d'amende.

Alexandre Antoine, 26 ans, né à Drouiturier, tisseur à Roanne, 30 fr. d'amende.

Charlieu. — *Grand concert de bienfaisance.* — Voici quelques indications plus précises sur cette solennité musicale que nous avons été les premiers à annoncer.

Elle aura lieu le dimanche, 10 juin, et sera donnée par la Fanfare de Charlieu, avec le concours de MM. Montbert, premier ténor du Grand Théâtre de Toulouse, Seguin, premier baryton du grand Opéra, et de plusieurs autres artistes et amateurs.

Une communication ultérieure fera connaître les détails du programme.

Prix des places. — Premières : cinq francs ; Secondes : trois francs.

Les cartes prises à l'avance seront numérotées et réservées.

On peut se procurer des cartes à l'avance chez M. F. Dolliat, président, et chez M. Cucherat, trésorier de la Fanfare, rue Mercière, à Charlieu.

St-Symphorien-de-Lay. — *Conférences populaires.* — M. Hément, inspecteur général de l'enseignement, et M. Lalouc, inspecteur primaire de Roanne, sont allés hier dans ce canton pour entretenir diverses personnes de l'intention qu'a le gouvernement d'instituer dans tous les cantons des conférences publiques pour l'enseignement primaire supérieur. Ces conférences seront publiques et elles remplaceront les cours d'adultes. Elles doivent commencer au mois de novembre.

M. Péronnet maire, ex-pharmacien de 1^{re} classe, a été délégué pour le cours de physique et chimie. Le frère Marie-Jean, directeur, pour le cours d'histoire et de géographie ; M. Roche, docteur en médecine pour le cours d'anatomie et d'hygiène ; M. Dupré pharmacien, pour le cours de botanique et de médecine usuelle.

Ces messieurs ayant tous accepté le mandat offert, il sera donné à chacun des avis ultérieurs sur les questions à traiter et sur l'époque à laquelle il devra faire sa conférence. Quoique la réussite nous paraisse au moins douteuse, nous espérons qu'il résultera quelque bien de leurs efforts.

Un homme de bien. — Aujourd'hui a du avoir lieu en l'étude de M. Helle, notaire à Roanne, le paiement des achats contractés par M. Faye, à St-Cyr, des domaines de Chatain, propriétés dépendant de la succession de André-Marie-Victor-Michel Ducoing de Haute-Maison, décédé. Le total de ces ventes ne s'élève pas à moins de 200 mille francs qui, les frais déduits, seront versés à l'hôpital de St-Symphorien, aux termes du testament de l'ancien propriétaire.

Le nom de ce généreux donateur est de ceux qu'on ne doit pas oublier.

Secours aux incendiés. — Un secours de 160 fr. a été alloué par M. le Préfet de la Loire aux ouvriers réduits au chômage par la destruction de la filature Gouttenoire.

Arrondissement de St-Etienne.

Candidature conservatrice. — Nous apprenons avec grand plaisir, dit le *Moniteur de la Loire*, que M. Petin, l'honorable maire de Rive-de-Gier, va se présenter aux prochaines élections du Conseil général contre M. Richarme.

Spérons que M. Richarme, qui, depuis quelques années, a la guigne électorale, restera sur le carreau.

Ce faux-bonhomme, qui, après avoir appartenu à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, combat aujourd'hui les catholiques, n'inspire du reste qu'une médiocre sympathie, même aux gens de sa petite église.

Une vilenie. — A St-Etienne la majorité socialiste du conseil municipal a refusé de s'associer à la souscription destinée à élever un monument en l'honneur du général Chanzy. En revanche, elle souhaiterait pour des statues à un tas de saltimbanques plus ou moins connus.

Est-ce bien vrai ? — Depuis deux jours les feuilles républicaines de St-Etienne parlent, avec une visible satisfaction, de la situation désastreuse laissée par un des officiers ministériels de St-Etienne, récemment décédé.

L'une d'elles en donne même ce matin le nom et le chiffre du passif.

A l'en croire, il s'agirait de M. Buhet, notaire, mort en laissant 900,000 fr. découvert.

De son vivant, M. Buhet jouissait d'une grande réputation d'honorabilité, son train de maison était des plus modestes et nous espérons encore que les accusations lancées contre sa mémoire ont surtout pour origine une rancune politique.

M. Buhet appartenait au parti conservateur et, bien qu'il ne fut guère militant, les radicaux l'honoraien d'une hostilité toute particulière.

A l'instar de Roanne. — Les Stéphanois veulent avoir, tout comme les Roannais, une section spéciale du club alpin.

Les promoteurs de l'affaire se réunissent ce soir.

Saône-et-Loire. — *Réunion royaliste.* — Dimanche, douze cents électeurs de Macon, réunis en assemblée privée, sous la présidence du comte de Murard, après un discours du baron Paul Dallemagne, chaleureusement applaudi, ont voté à l'unanimité un ordre du jour flétrissant la politique actuelle, et réclamant le retour aux traditions nationales.

Assises de Saône-et-Loire. — Voici en ce qui concerne le Charolais, les noms des accusés devant passer à la prochaine session :

Joanny Soulard, vols qualifiés à Charolles ; Perrette, attentat à la pudeur à Maltat ; Joseph Bertrand, frère Evagre, attentats à la pudeur à Marcigny.

Bon exemple à suivre. — M. le maire de La Truchère a mandaté, au profit de vingt-cinq élèves de l'école de garçons, une somme de 25 fr. pour la destruction de 6,000 hannetons, ces insectes qui ont été cette année en si grande abondance dans toute la région.

Les anarchistes de Montceau. — Les députés de l'extrême gauche, soutenus par quelques membres de l'Union républicaine, insistent beaucoup pour que le ministère présente à la signature du Président de la République, à l'occasion du 14 juillet, un décret d'amnistie en faveur des condamnés de Montceau-les-Mines.

M. Grévy, prétextant que ces condamnés sont des coupables de droit commun, se refuse absolument, paraît-il, à faire cette concession à l'esprit révolutionnaire.

Persistera-t-il dans cette fermeté, inusitée chez lui.

Rhône. — *Un petit martyr.* — Sous ce titre, la presse radicale lyonnaise faisait il y a quelque temps grand bruit d'une présumée séquestration pratiquée par une femme de bien, Mme Gonin, au préjudice d'un pauvre orphelin recueilli par elle.

Le parquet de Lyon crut devoir ouvrir une enquête. Il en est résulté que Mme Gonin était restée digne du respect et de l'admiration de tous et une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue en sa faveur.

Brav's coûts ! — Dans sa séance de mardi le conseil municipal de Lyon avait à désigner ceux de ses membres qui seraient chargés de dresser les listes du jury. Cette désignation faite, l'un des conseillers, M. Clapot, a émis le vœu que les conseillers qu'on venait de nommer épurassent avec beaucoup de soin les listes du jury et qu'il n'y fissent point figurer des hommes qui seraient hostiles aux principes républicains.

Il faut bien ménager les frères et amis qui ont des discussions avec la justice.

Vol. — Dimanche dernier, entre 8 et 9 heures du soir, un vol de vin et de liqueurs a été commis, avec effraction, au préjudice de la nommée Marie Dumas, débitante, rue Savoie, 8, à Tarare, par les nommés Jean-Baptiste Mathieu, âgé de 21 ans, terrassier, et Denis Maitre, âgé de 21 ans, apprêteur, demeurant tous deux en la même localité.

Ces deux malfaiteurs ont été incarcérés à la maison d'arrêt.

Un souvenir de la Révolution. — Mardi matin, à Lyon, un service en mémoire des victimes du siège a été célébré dans l'église du monastère expiatoire des Brotteaux.

Après l'absoute, le cortège, précédé de la grande croix de bois, et chacun des assistants portant un flambeau, s'est dirigé vers les caveaux dont les murs sont revêtus des crânes et ossements recueillis sur l'emplacement même, quelques années après les épouvantables mitraillades exécutées au nom de la première République.

PUY-DE-DÔME. — *La Caisse d'épargne de Clermont.* — En moins de six semaines cet établissement a dû effectuer des remboursements excédant ses encassemens de deux cent quarante huit mille trois cent soixante six francs quarante quatre centimes.

Les auvergnats passent généralement pour des gens prudents et assez avisés dans les affaires où leurs intérêts sont en jeu.

Dépêches de la journée

Interpellation sur le Tonkin.

Le gouvernement a décidé de n'accepter que pour mardi seulement la question que le comte de St-Vallier, sénateur, se propose de lui adresser au sujet du Tonkin.

La mort du commandant Rivière.

Les détails donnés par le Gaulois sur la mort du commandant Rivière, qui serait mort empêtré, sont démentis.

La caisse d'épargne de Tarare.

On sait que, jeudi prochain, M. Perrin député du Rhône, doit interroger M. Tirard au sujet de la caisse d'épargne de Tarare.

D'après la *France*, le ministre des finances répondra que le conseil municipal a pris une délibération illégale et décidant qu'il n'avait nulle responsabilité de garantie au sujet des fonds déposés. Il soutiendra que l'Etat n'est comptable des fonds en caisse qu'à partir du jour où ces fonds se trouvent déposés à la caisse des dépôts et consignations.

Sénateur et ministre malades.

M. le sénateur Brunet est malade.

M. Challemel-Lacour souffre également d'une indisposition. On dit, à propos de cette maladie, qu'elle ne serait qu'un prétexte trouvé par notre ministre des affaires étrangères pour éviter les interpellations qui pourraient lui être faites.

Exposition nationale.

Les députés Hervé-Mangin, Liouville

FAITS DIVERS

Une panique. — Mercredi, dans l'après-midi, à un moment où une foule immense se trouvait sur le nouveau pont qui relie Brooklyn à New-York, le cri de : Le pont s'écroule ! a été subitement poussé. Une panique s'en est suivie ; un grand nombre de personnes ont été foulées aux pieds.

Il y a douze morts et vingt-six blessés.

Un crétin. — La gendarmerie vient d'arrêter à Brossaine (Ardèche) trois bohémiens, un homme et deux femmes, prévenus de divers vols, dont l'un a été commis dans les circonstances suivantes : ces trois filous, passant à Rocheboule, s'arrêtèrent chez un fermier nommé Jean Coste, et lui persuadèrent qu'ils avaient trouvé dans son champ une somme de 20,000 fr. Une des femmes s'offrit de lui montrer l'endroit où était caché le trésor.

Coste eut la faiblesse de la suivre. Pendant son absence, les deux autres fouillèrent la maison et mirent la main sur un petit sac contenant 320 fr.

Ce fut après leur départ que le trop crédule fermier s'aperçut du vol.

Ces trois individus ont été écrasés à Tournon.

Quitts pour la peur. — Dimanche, vers 8 heures et 1/2 du soir, un éboulement s'est produit à St-Etienne dans une galerie du puits des Roziers, des mines de la Loire.

Trois ouvriers se sont trouvés séparés de leurs camarades du chantier, pendant un certain temps. Mais après l'enlèvement du charbon qui avait obstrué l'entrée de la galerie, ils sont sortis sains et saufs.

Une confusion. — Il y a quelques jours L'Echo des Mines annonçait que l'Italie venait de commander dans la Loire 120,000 canons de fusils, à livrer dans trois semaines.

La-dessus, grand émoi de la presse parisienne qui ne tarde pas à dire que l'Italie a commandé à Saint-Etienne, livrables dans un délai de trois ou quatre mois, cent cinquante mille fusils.

En d'autres circonstances, la manufacture d'armes de St-Etienne a exécuté plusieurs fois des commandes de cette nature, mais nous croyons qu'aujourd'hui, il n'y a autre chose qu'une confusion.

Faux comte et faux-monnaie. — La cour d'assises des Bouches-du-Rhône vient de juger un individu nommé Maurice Stanislas, qui se faisait appeler le comte de Stanneville, et fabriquait de fausses monnaies françaises qu'il mettait ensuite en circulation.

L'accusé avait des antécédents judiciaires si mauvais et sa tenue, à l'audience, a été à ce point empreinte d'outrecuidance, que le jury lui a refusé des circonstances atténuantes, bien que le ministère public déclarât ne pas s'opposer à leur admission.

Le faux comte de Stanneville a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Un pendu récalcitrant. — On écrit de Berlin, le 31 mai : « Couper une corde constitue-t-il un acte répréhensible tombant sous l'application de l'article 303 du Code pénal allemand, qui dit que celui qui aura dégradé ou détruit un objet qui ne lui appartient pas sera puni d'une amende ? Le dénonciateur le soutient. Voici le fait : Un propriétaire de Rospitz, en Prusse, s'était pendu. Son voisin, qui avait affaire chez lui, le trouvant dans cette situation, prit son étole, sans autre préambule, et coupa la corde, ce qui vexa furieusement le propriétaire une fois rappelé à la vie. Il dénonça son voisin pour violation de domicile et pour dommages éprouvés pour le fait de la corde coupée en deux. Le tribunal a refusé d'ap-

pliquer l'article précité au trouble-fête qui, selon l'expression du propriétaire sauvé, s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas. »

Incendie par amour. — La veuve Mathil, qui a cinquante-deux ans et n'en inspire pas moins encore des passions violentes, se dit tisseuse, pour cacher son véritable métier, fabricante d'allumettes de contrebande, à Reims, rue Gambetta, 410.

Elle a vécu maritalement plusieurs mois avec un ancien militaire, Chamelot, et s'en est séparée, parce qu'il la fatiguait de sa jalouse.

Le 14 avril, vers neuf heures et demie du soir, Chamelot se présenta chez son ancienne maîtresse, un couteau à la main ; elle prit la fuite ; il sortit, alla boire à un cabaret voisin, revint, ouvrit la porte avec son couteau et mit le feu à un panier rempli d'allumettes qu'il plaça sous le lit.

L'incendie se propagea rapidement.

On put cependant, grâce à la promptitude des secours, l'arrêter avant que la maison fut tout entière consumée.

Chamelot a été condamné par la cour d'assises de la Marne à cinq ans de travaux forcés. Le malheureux, en entendant l'arrêt, a arraché de sa boutonnière sa médaille militaire et l'a jetée dans la salle.

Les toilettes de nos mariages en Angleterre. — En Angleterre, on abandonne de plus en plus la coutume d'habiller les mariées tout de blanc ; on cherche, pour les couleurs de leur toilette, celles qui ont quelque rapport à la situation du futur. S'il est noble, on prend celle de ses armoiries ; s'il fait courir, celle de son jockey ; s'il est officier, celle de son régiment, etc. De plus, il est, depuis peu de temps, de mode, pour les grands mariages, de faire porter les queues de robes des demoiselles d'honneur par des pages revêtus généralement de costumes des seizeième et dix-septième siècles.

Une femme qui n'a pas froid aux yeux. — Mme Leroy, fille du garde forestier de Sèvres, vient, par son énergie, de délivrer cette commune d'un affreux bandit.

Voici dans quelles circonstances :

Depuis un mois, les habitants de la commune de Sèvres étaient sous l'impression d'une profonde terreur. Plusieurs personnes de la localité avaient été attaquées en plein jour, torturées et débouillées de leur bijoux et de leur porte-monnaie.

La première attaque a eu lieu le 26 avril dernier vers cinq heures du soir, sur la route des Bruyères, en face du parc de M. de Bussières, Mme S..., la femme d'un lieutenant-colonel en retraite, qui regagnait en se promenant sa maison située route de Bruyères, fut assaillie par un individu qui débusqua du bois longeant cette route.

Avant que Mme S... ait pu jeter un cri, cet individu la renversa, lui mit sur la bouche un mouchoir et la débouilla de ses bijoux et de son porte-monnaie, puis se sauva dans le bois.

Mme S... fut trouvée évanouie sur la route et transportée chez elle par des domestiques de M. de Bussières.

M. Remongin, commissaire de police de Sèvres, qui reçut la déclaration de Mme S..., fit faire le soir même une battue dans les bois par ses agents et les gendarmes, mais toutes les recherches furent vaines.

Quinze jours après, au même endroit, et à la même heure, Mme P..., femme d'un négociant de Sèvres, fut assaillie par cet individu. Dans sa terreur, elle jeta son porte-monnaie, sa montre et sa chaîne aux pieds du voleur et se sauva.

On fit dans les bois une nouvelle battue qui resta également sans résultat.

M. Remongin obtint de M. de Bussières la

permission d'embusquer deux de ses agents dans le parc, près de la porte donnant en face de l'endroit où avaient eu lieu les deux agressions.

Samedi soir, vers quatre heures, ces agents, qui ne quittaient pas leur poste, entendirent des cris et aperçurent, à une centaine de mètres du parc, une femme tenant en joue avec un revolver un individu à mine suspecte.

Les agents coururent vers elle et s'emparèrent de l'individu qui avait un couteau à la main, mais qui n'osait pas fuir, dans la crainte que la femme ne mit sa menace de tirer à exécution.

L'individu, ligoté par les agents, fut conduit au bureau de M. Remongin.

La femme qui tenait si bien en respect ce bandit était Mme Leroy ; elle a raconté au commissaire de police que depuis la première attaque de la route des Bruyères, elle ne sortait plus sans un revolver, dans l'espoir d'arrêter ou de tuer ce malfaiteur.

Mme Leroy a été vivement félicitée de son sang-froid et de son courage par M. Remongin et les habitants de Sèvres.

Cet individu est un nommé Louis-Auguste Baste, ouvrier journalier, âgé de vingt ans, connu et redouté dans la localité, où il habitait chez sa mère, qui avait dû le chasser de chez elle, il y a quelques mois.

Il a refusé de dire ce qu'il avait fait des bijoux enlevés à Mme S... et à Mme P..., et affirme qu'il n'a aucun complice.

Il a été écrasé à la prison de Versailles.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME

Rue Ste-Elizabeth, ROANNE.

et dans les kiosques de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la place St-Etienne :

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIEGE SOCIAL A LYON AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS honore en ce moment :

5 % aux Bons à échéances, à 2 ans
4 % id id à 18 mois
3 % id id à 1 an
2 1/2 % id id à 6 mois
2 % id id 3 mois
2 % id id à vue

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Paritaire : Vie, Accidents.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continues de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'oidium, ce terrible ravageur de nos vignobles, sera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le SOUPRAGE dès la premièreousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, de choix, qu'elle donnera aux prix minime de 25 fr. les 1/2 kilog. logé en sacs de 60 kilog.

MAGASIN DE VENTE,
rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

CARROSSERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE.

HARNASIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

FABRIQUE D'HORLOGERIE



J. BARRÉ

Horloger de la ville,

Maison spacieuse pour la vente de bonnes montres solides, au prix de fabrique.

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR CORBEAUX DE MARIAGE.

M. BARRÉ met toujours le plus grand soin aux réparations de montres et pendules et les délivre avec garanties sérieuses.

Vente d'outils et fournitures pour horlogers.

Roanne. — Imprimerie E. PERLAY. — Le gérant, E. PERLAY.

BOURBON-LANCY

(Saône-et-Loire).

VIESBADEN FRANÇAIS

Établissement ouvert toute l'année

EAUX THERMALES CHLORURÉES, SODIQUES, ALCALINES, MIXTES

Température 58°

SOUVERAINES CONTRE

La Paralysie, les Rhumatismes, les Névroses, les Maladies de la peau, la Sérofite, la Syphilis, la Sclérose, les Maladies de la gorge et de l'estomac, les suites de fractures et de luxations.

LE GRAND-HOTEL-CASINO de l'établissement thermal, maison de 1^{er} ordre, appartenant à la Société concessionnaire, est dirigé par Miles GAUNE (de Roanne). Situé dans le vaste parc de l'établissement thermal, 80 chambres au 1^{er} et 2^{me} étages. Cercle du casino. Salons de conversation, de billard, de jeux, de bal, de lecture. Salon de Dames avec piano. Logement et pension depuis 7 fr. par jour.

Voitures du grand hôtel à tous les trains.

Pour tous les renseignements s'adresser à la Direction à Bourbon-Lancy.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

LIMONADE GAZEUSE

DE

S^T - ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien

supérieure aux limonades factices.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand tailleur rue Ste-Elizabeth, 66, à Roanne
Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.